L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 75 RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 1er DECEMBRE.

LES ALLEMANDS A TAHITI.

Le *Messager de Tahiti*, journal officiel des Iles de la Société, publie les deux articles suivants :

Nous, commandant des établissements français de l'Océanie, commissaire de la République aux Iles de la Société.

Vu le rapport de M. le lieutenant de vaisseau commandant le transport *la Seudre*, signalant la présence dans le lagon de Faaite (Tuamotu), d'une petite goélette portant pavillon allemand ;

Vu le rapport du résident des Tuamotu, faisant connaître que ce bâtiment est la goélette *Daniel Snow*, ayant pour patron et propriétaire le sieur Petersen, sujet allemand ;

Considérant qu'en arborant le pavillon allemand, la goélette *Daniel Snow* a méconnu les obligations auxquelles elle s'est soumise en obtenant l'autorisation de naviguer sous le pavillon du Protectorat, et doit être, par suite, privée des avantages qui découlent de cette autorisation ;

Considérant, d'ailleurs, que depuis trois ans ce bâtiment n'a pas fait renouveler ses papiers et navigue, par conséquent, dans des conditions irrégulières ;

Sur la proposition de l'ordonnateur ;

Le conseil d'administration entendu,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est fait défense à la goélette *Daniel Snow*, patron et propriétaire Petersen, de naviguer sous le pavillon du Protectorat.

Le retrait des papiers de ce bâtiment sera immédiatement opéré.

Nous, commandant des établissements français de l'Océanie, commissaire de la République aux Iles de la Société.

Vu notre arrêté de ce jour faisant défense à la goélette *Daniel Snow*, patron et propriétaire Petersen, de naviguer sous le pavillon du protectorat, pour avoir indûment arboré le pavillon allemand ;

Vu le rapport du résident des Tuamotu, duquel il résulte que le sieur Petersen, sujet allemand, établi aux Tuamotu, fait, encore avec un chef indigène, *de la propagande politique au profit de la France, dont il désigne en toutes circonstances le gouvernement*.

Considérant que ces agissements, de nature à porter atteinte au bon ordre et à l'influence du protectorat français, appelent une sévère répression ;

En vertu des pouvoirs extraordinaires qui nous sont conférés par l'ordonnance du 27 août 1858, rendue applicable dans les établissements de l'Océanie et les Etats du protectorat par l'instruction ministérielle du 26 juin 1862 ;

Vu l'article 74 de ladite ordonnance, ensemble l'article 2 de l'arrêté local du 10 mai 1872 ;

Sur le rapport de l'ordonnateur f. f. de directeur de l'intérieur ;

Le conseil d'administration entendu ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er.—Le sieur Petersen, sujet allemand, résidant aux Tuamotu, est exclu du territoire des établissements français de l'Océanie et de celui des Etats du protectorat.

Cette exclusion est illimitée.

Le commandant,

GILBERT PIERRE.

LES TROUBLES DE L'ECOLE DE MEDECINE.

Le 10 novembre, M. Wurtz ouvrait son cours de chimie à la Faculté de médecine. A son entrée dans le grand amphithéâtre, le savant doyen de la Faculté a été accueilli par de nombreux et énergiques applaudissements. Les étudiants, voulant ainsi protester contre les bruits répandus au sujet de la admission de M. Wurtz, bruits absolument dénués de fondement.

Après six salves successives d'applaudissements, le professeur a remercié en termes forts élégants de cette marque de sympathie qu'ils lui accordaient, voulant voir dans cette manifestation qu'un encouragement à l'enseignement qu'il poursuit depuis vingt-cinq ans à la Faculté de médecine.

Le lendemain a eu lieu à la même Faculté de médecine, l'ouverture du cours de M. Chauffard, qui n'a pas intéressé, à beaucoup près, un accueil aussi sympathique. On lit, en effet, dans la *Gazette des Tribunaux* :

Quelques étudiants, signataires des déclarations spontanées de l'ex-commissaire, et dont les seules signatures étaient encore ouvertes par sa première convocation, au moment où à quatre heures, les portes de grand amphithéâtre étaient déjà ouvertes, plusieurs étudiants de deuxième et de troisième année, mécontents avec une violence pour ce passage qui a été impossible de leur demander leurs cartes, ainsi que les plus élevés, par la foule de jeunes gens et de curieux qui ne manquent jamais, en ces occasions, à s'y accumuler par des cris et des coups de sifflets vigoureusement poussés par les mêmes signataires de cette manifestation.

En vain, le respectable professeur a-t-il essayé de se faire entendre, il a dû, après plusieurs vaines tentatives et malgré les efforts de M. le doyen de la Faculté, renoncer à faire son cours. Il s'est retiré entouré de ses collègues et d'un assez grand nombre de ses élèves, qui, pendant cette scène, ont pu faire sortir de la salle de la cour de l'école. Ce n'est pas sans peine toutefois que le cortège, menacé de coups, a pu franchir sans accident les portes et sortir par la rue Larrey, au milieu de cent à trois cents curieux qui, pour la plupart, poussaient les cris suivants : « A bas Chauffard ! à bas la calotte ! »

Grâce à la vaillance de l'autorité, qui s'est montrée dans l'Ecole, sur la voie publique, aussi énergiquement, à six heures et demie, l'assemblée avait disparu sans qu'il ait été aucune arrestation.

Les étudiants et les curieux se sont promptement dispersés, et la plupart en rentrant, par petits groupes, le boulevard Saint-Michel et à l'Ecole de médecine.

Nouvelle manifestation à l'Ecole de Médecine :

Hier mercredi, à cinq heures, devait avoir lieu, à l'Ecole de Médecine, la deuxième leçon de M. le professeur Chauffard, qui a été, dit-on, l'objet d'une manifestation si regrettable.

Désirant prévenir le retour de ces tentatives de désordre et éviter la nécessité de prendre des mesures qui atteindraient forcément même les étudiants studieux et étrangers de ces coupables agitations, l'autorité universitaire avait fait afficher, dès la veille, l'avis suivant aux portes de l'école :

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

AVIS

A MM. les étudiants.

Des manifestations tumultueuses ont empêché hier le cours de M. le docteur Chauffard.

La Faculté ne peut pas tolérer ce désordre et des mesures sont prises pour en prévenir le retour.

Mercredi prochain, les étudiants de quatrième année seront seuls admis sur la présentation de leurs cartes, au cours de pathologie générale.

Les cours auront lieu dans le petit amphithéâtre.

Fait à la Faculté de Médecine, le 30 novembre 1874.

Le doyen de la Faculté,

Signé : WURTZ.

En outre, au dehors de l'Ecole, des discussions avaient été prises pour empêcher les rassemblements sur la place et les rues avoisinantes. Malgré ces précautions, au moment où à quatre heures, les portes de grand amphithéâtre étaient déjà ouvertes, des étudiants de deuxième et de troisième année, mécontents avec violence pour ce passage qu'il a été impossible de leur demander leurs cartes, ainsi que les plus élevés, par la foule de jeunes gens et de curieux qui ne manquent jamais, en ces occasions, à s'y accumuler par des cris et des coups de sifflets vigoureusement poussés par les mêmes signataires de cette manifestation.

En vain, le respectable professeur a-t-il essayé de se faire entendre, il a dû, après plusieurs vaines tentatives et malgré les efforts de M. le doyen de la Faculté, renoncer à faire son cours. Il s'est retiré entouré de ses collègues et d'un assez grand nombre de ses élèves, qui, pendant cette scène, ont pu faire sortir de la cour de l'école. Ce n'est pas sans peine toutefois que le cortège, menacé de coups, a pu franchir sans accident les portes et sortir par la rue Larrey, au milieu de cent à trois cents curieux qui, pour la plupart, poussaient les cris suivants : « A bas Chauffard ! à bas la calotte ! »

Grâce à la vaillance de l'autorité, qui s'est montrée dans l'Ecole, sur la voie publique, aussi énergiquement, à six heures et demie, l'assemblée avait disparu sans qu'il ait été aucune arrestation.

Les étudiants et les curieux se sont promptement dispersés, et la plupart en rentrant, par petits groupes, le boulevard Saint-Michel et à l'Ecole de médecine.

Nouvelle manifestation à l'Ecole de Médecine ;

Hier mercredi, à cinq heures, devait avoir lieu, à l'Ecole de Médecine, la deuxième leçon de M. le professeur Chauffard, qui a été, dit-on, l'objet d'une manifestation si regrettable.

Désirant prévenir le retour de ces tentatives de désordre et éviter la nécessité de prendre des mesures qui atteindraient forcément même les étudiants studieux et étrangers de ces coupables agitations, l'autorité universitaire avait fait afficher, dès la veille, l'avis suivant aux portes de l'école :

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

AVIS

A MM. les étudiants.

Des manifestations tumultueuses ont empêché hier le cours de M. le docteur Chauffard.

La Faculté ne peut pas tolérer ce désordre et des mesures sont prises pour en prévenir le retour.

Mercredi prochain, les étudiants de quatrième année seront seuls admis sur la présentation de leurs cartes, au cours de pathologie générale.

Les cours auront lieu dans le petit amphithéâtre.

Fait à la Faculté de Médecine, le 30 novembre 1874.

Le doyen de la Faculté,

Signé : WURTZ.

En outre, au dehors de l'Ecole, des discussions avaient été prises pour empêcher les rassemblements sur la place et les rues avoisinantes. Malgré ces précautions, au moment où à quatre heures, les portes de grand amphithéâtre étaient déjà ouvertes, des étudiants de deuxième et de troisième année, mécontents avec violence pour ce passage qu'il a été impossible de leur demander leurs cartes, ainsi que les plus élevés, par la foule de jeunes gens et de curieux qui ne manquent jamais, en ces occasions, à s'y accumuler par des cris et des coups de sifflets vigoureusement poussés par les mêmes signataires de cette manifestation.

En vain, le respectable professeur a-t-il essayé de se faire entendre, il a dû, après plusieurs vaines tentatives et malgré les efforts de M. le doyen de la Faculté, renoncer à faire son cours. Il s'est retiré entouré de ses collègues et d'un assez grand nombre de ses élèves, qui, pendant cette scène, ont pu faire sortir de la cour de l'école. Ce n'est pas sans peine toutefois que le cortège, menacé de coups, a pu franchir sans accident les portes et sortir par la rue Larrey, au milieu de cent à trois cents curieux qui, pour la plupart, poussaient les cris suivants : « A bas Chauffard ! à bas la calotte ! »

Grâce à la vaillance de l'autorité, qui s'est montrée dans l'Ecole, sur la voie publique, aussi énergiquement, à six heures et demie, l'assemblée avait disparu sans qu'il ait été aucune arrestation.

Les étudiants et les curieux se sont promptement dispersés, et la plupart en rentrant, par petits groupes, le boulevard Saint-Michel et à l'Ecole de médecine.

Nouvelle manifestation à l'Ecole de Médecine :

Hier mercredi, à cinq heures, devait avoir lieu, à l'Ecole de Médecine, la deuxième leçon de M. le professeur Chauffard, qui a été, dit-on, l'objet d'une manifestation si regrettable.

Désirant prévenir le retour de ces tentatives de désordre et éviter la nécessité de prendre des mesures qui atteindraient forcément même les étudiants studieux et étrangers de ces coupables agitations, l'autorité universitaire avait fait afficher, dès la veille, l'avis suivant aux portes de l'école :

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

AVIS

A MM. les étudiants.

Des manifestations tumultueuses ont empêché hier le cours de M. le docteur Chauffard.

La Faculté ne peut pas tolérer ce désordre et des mesures sont prises pour en prévenir le retour.

Mercredi prochain, les étudiants de quatrième année seront seuls admis sur la présentation de leurs cartes, au cours de pathologie générale.

Les cours auront lieu dans le petit amphithéâtre.

Fait à la Faculté de Médecine, le 30 novembre 1874.

Le doyen de la Faculté,

Signé : WURTZ.

En outre, au dehors de l'Ecole, des discussions avaient été prises pour empêcher les rassemblements sur la place et les rues avoisinantes. Malgré ces précautions, au moment où à quatre heures, les portes de grand amphithéâtre étaient déjà ouvertes, des étudiants de deuxième et de troisième année, mécontents avec violence pour ce passage qu'il a été impossible de leur demander leurs cartes, ainsi que les plus élevés, par la foule de jeunes gens et de curieux qui ne manquent jamais, en ces occasions, à s'y accumuler par des cris et des coups de sifflets vigoureusement poussés par les mêmes signataires de cette manifestation.

En vain, le respectable professeur a-t-il essayé de se faire entendre, il a dû, après plusieurs vaines tentatives et malgré les efforts de M. le doyen de la Faculté, renoncer à faire son cours. Il s'est retiré entouré de ses collègues et d'un assez grand nombre de ses élèves, qui, pendant cette scène, ont pu faire sortir de la cour de l'école. Ce n'est pas sans peine toutefois que le cortège, menacé de coups, a pu franchir sans accident les portes et sortir par la rue Larrey, au milieu de cent à trois cents curieux qui, pour la plupart, poussaient les cris suivants : « A bas Chauffard ! à bas la calotte ! »

Grâce à la vaillance de l'autorité, qui s'est montrée dans l'Ecole, sur la voie publique, aussi énergiquement, à six heures et demie, l'assemblée avait disparu sans qu'il ait été aucune arrestation.

Les étudiants et les curieux se sont promptement dispersés, et la plupart en rentrant, par petits groupes, le boulevard Saint-Michel et à l'Ecole de médecine.

AFFAIRE CLÉMENT DUVERNOIS.

Les débats de l'affaire Duvernois commencent aujourd'hui devant une chambre présidée par M. Millet. Les prévenus sont au nombre de quatre. Ce sont M. Clément Duvernois, directeur-gérant, M. Louis Jaurès, défenseur, Me Noyent Saint-Laurens, M. Alexandre Duvernois, défenseur, Me Lachaud, M. Barré ; caissier du titre.

M. Dubois occupe le siège du ministère public.

Voici les faits relevés à leur charge par la prévention :

En 1868, Forterol, directeur du Crédit foncier suisse, fondait en Espagne une société de banque, la Banque territoriale d'Espagne, dont le capital, fixé à 100 millions, fut représenté par 200,000 actions de 500 fr. Les fondateurs conservaient une première série de 25,000 actions, et la société déclarée constituée, on n'avait cependant fait aucun versement et l'affaire en resta là.

En janvier 1872, M. Clément Duvernois fut mis en rapport avec les fondateurs, qui lui donnèrent tout pouvoir pour constituer la Société, émettre les actions, créer mille obligations et nommer les administrateurs. Il entra en relations avec Forterod et surtout avec Caperon, qui fut chargé de l'émission des titres moyennant une commission de 10 0/0.

Clément Duvernois s'adjoignit comme secrétaire général Jaurès, qu'il avait connu à la rédaction du journal *l'Ordre*, et commença à s'occuper de la société ; il voulait en fonder une nouvelle à cause des difficultés qu'il ne manquerait pas de rencontrer dans la personne des administrateurs en Espagne, mais Caperon s'y opposa et exigea que l'on fît admettre de suite les titres à la cote officielle de Paris, si l'on voulait qu'il versât les fonds nécessaires pour faire marcher la Société. A la Bourse de Paris, on demanda le bulletin de la cote officielle de Madrid. On obtint ce bulletin et la constatation inexacte du versement de 30 0/0 sur les actions par le syndic des agents de change de Madrid ; sur la présentation de ces pièces, on admit à la cote officielle de la Bourse de Paris 50,000 titres.

Caperon fit alors son versement, déduction faite de sa commission, versement qui se composait presque exclusivement de 3,000 actions du Canal des cinq villes, et de 5,000 actions du Crédit foncier suisse, deux sociétés qui allaient bientôt s'effondrer.

Clément Duvernois convoqua alors une assemblée générale d'actionnaires, composée à dessein à laquelle on fit un rapport annonçant la pleine prospérité de la société et une série d'opérations importantes qu'elle allait entamer. Ce rapport fut imprimé dans tous les grands journaux. Ce fut le commencement d'une publicité destinée à tromper le public.

A la fin de l'année 1872, on avait déjà dépensé 700,000 fr. sans avoir encore rien fait. Duvernois prit alors tout seul la direction de la banque et chercha un moyen de procurer des capitaux à la société. Il fit successivement des traités avec les maisons de banque hollandaises Werkhiff, le banquier Franken, Thelin et Ce, Wolf.

Toutes les affaires entreprises : les Mines asturiennes, les Mines de Richaldon, l'affaire Danthon et Russell Campbell, l'affaire Weil et Bellanger, le Canal de la Manche, l'affaire Connut, avaient été seulement ébauchées ; aucune ne fut suivie sérieusement, aucune ne réussit. Il fallut recourir aux expédients pour subvenir aux frais généraux ; on créa un bureau d'émission des titres. Ce bureau n'émettait pas, il se contentait de faire des emprunts ruineux. De reste, c'était la Banque territoriale qui était installée dans le local de la Banque.

On annonçait dans tous les journaux que le coupon du 15 avril 1873 serait payé sans déduction ; on pouvait croire que tous les titres étaient en circulation. Or, il y en avait à peine 500, et cela diminuait singulièrement l'importance de ce paiement. En juin 1873, Jaurès envoya une circulaire annonçant monts et merveilles sur la Banque territoriale. Tous les hommes d'affaires de province, leur promettant une commission assez élevée pour le placement des titres, mais on répondit pas à son appel, et la détresse devenait telle qu'il en était réduit à payer les employés avec des actions qu'ils négociaient comme ils pouvaient.

Tous les traités dont nous avons parlé plus haut avaient été impuissants à conjurer la ruine de la Société ; les créanciers abondaient, le propriétaire lui-même poursuivait. Un autre côté, la maison Overkiff fut déclarée en faillite et les obligations qu'elle avait contractées vis-à-vis de la Banque territoriale d'Espagne devinrent lettre morte.

La commission exécutive d'Espagne avait fini par apprendre ce qui se passait, et après avoir inutilement demandé des explications, elle envoya à Paris MM. Urban et Beccera, qui, après un examen de la situation, déposèrent une plainte à M. le procureur de la République. Clément Duvernois qui était à Florence, fut arrêté sous l'inculpation de faux. Jaurès fut aussi mis en état d'arrestation.

Quant aux frères Rasette, aux banquiers, aux changeurs, qui avaient négocié des titres, et à Alexandre Duvernois, on prit, vis-à-vis d'eux les mêmes mesures. Un d'eux fut relâché, le reste en fuite, les autres ont été mis en liberté, de la poursuite ne comprend plus aujourd'hui que les quatre prévenus dont nous avons parlé.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'avocat-comptable fait son rapport verbal.

On pense que le procès durera trois jours et que les plaidoiries ne seront pas terminées avant jeudi. — *Patrie*.

PROCES DE L'ARCHIMANDRITE MITROPHANE.

AUX ARTS DE CONFIANCE.—Le tribunal d'arrondissement de Moscou, assisté du jury, vient de condamner un personnage appartenant à l'aristocratie russe, qui jouissait des bonnes grâces de la grande-duchesse Alexandra-Petrowna, femme du grand-duc Nicolas, de la comtesse de l'impératrice et de l'amitié des plus hautes dignités ecclésiastiques ; ce personnage était la mère Métrophanie, abbesse du couvent de Smolnichy.

C'est la première fois que la justice russe et le jury se prennent à une personne de rang, qui, en dehors du crédit, la fortune semblaient plaider les plus attentes des lois. On peut donc apprécier la portée de cette immense retentissement en Russie depuis l'abbesse et du jury.

La mère Métrophanie était la fille du baron Rosen, qui était le président longtemps convertie du Caucase. Elle entra dans les ordres en la fête de trente-quatre ans. Jusque-là elle avait été domestique d'honneur de la cour. Ce fut dans cette ville qu'elle fit la connaissance du prince Dolgoroukow, qui, dès lors, fut son directeur spirituel et son amant. Son zèle pour les pauvres et les malheureux, les résultats prodigieux qu'elle obtenait lui ont encore davantage en relief. Honorée par toutes les autorités ecclésiastiques, recevant les encouragements de l'impératrice bienfaitrice, qui la chargeait de diverses missions, mandée de cours, elle était de plus en plus en faveur auprès de la grande-duchesse Alexandra-Petrowna, qui la chargeait de diverses missions et nommée abbesse à Saint-Pétersbourg et à Moscou.

La mère Métrophanie pratiquait sans doute la trop fameuse maxime : « La fin justifie les moyens ». Elle trouvait les moyens de bâtir des églises, poussa le zèle jusqu'à faire des faux et des vols, jusqu'aux plus grands abus de confiance.

Bien des rumeurs circulèrent d'abord qui considérèrent comme des calomnies, mais bientôt les victimes se multipliant, le scandale fut attesté en 1872 par une demande d'enquête et essée par le tribunal de Moscou. Le Sobolnikow, auquel la mère Métrophanie avait promis de remboursement des traites de Lebedeff frère, s'élevant à 60,000 roubles, la distraction judiciaire fut commencée. Le procès soumise d'abord aux arrêts à domicile fut transférée en prison. A partir de ce moment, elle perdit un peu de son prestige, et l'instruction amena à des découvertes qui dévoilèrent la mère en accusation de la noble abbesse.

Une de ses premières victimes avait été un riche marchand, Lebedeff, dont elle exploita longtemps la piété et la fortune. Lebedeff par confiance sa signature et se portait caution sans gain pour 60,000 roubles de lettres de change.

Elle rencontra enfin un certain Solodeschkoff, un sectaire, de la secte des skopzi ou eunuques, que soutenait le gouvernement. Elle lui offrit sa protection en échange de grosses sommes qui lui vrai le secteur pour échapper aux poursuites du gouvernement. L'abbesse ne le sauva pas, il mourut en prison avant d'avoir un instruire son affaire. Après sa mort, la mère Métrophanie mit en circulation pour 600,000 roubles de lettres que ses héritiers refusèrent de payer.

Une autre fois une dame Medinitzeff, placée en tutelle à cause de son conduite déréglée, s'adressa à la puissante abbesse pour faire lever cette tutelle et devint bientôt un instrument servile entre les mains de la mère Métrophanie, qui mit sa signature en circulation pour une somme de 150,000 roubles.

Toutes ces sommes réunies montaient presque à 1 million de roubles, environ 4 millions de francs.

Devant le tribunal l'accusée garde une attitude hautaine et inflexible ; on sent que son prestige n'est pas complétement évanoui. Les nonnes l'adoraient, de leur témoignage, les autorités ecclésiastiques se prononcent toutes en sa faveur. Malgré cela, le jury, composé presque exclusivement de marchands et de paysans, a rapporte un verdict de culpabilité sans bénéfice de circonstances atténuantes.

La baronne Rosen, abbesse de Smolnichow, a été condamnée à la déportation pour trois ans à Yeniseisk, à l'intermédiaire pour cent ans en Sibérie et à la perte de tous ses droits civils.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Commandeville, pour la Louisiane.

M. PH. MAULET, Marchand, à Bâton Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Baton Rouge.

M. JEAN GIRAUD, à Waterloo, paroisse de Jefferson.

J. LANDREAU, Maître de poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe Coupée.

GEO. J. MAYER, Maître de poste à Markesville paroisse de Avoyelles.

A. MARIGAT, à la Nouvelle-Ibérie.

A. MONTALAT, à Opelousas, paroisse St-Landry.

M. DUPLEIX à Natchitoches.

M. WM. S. ROCHE, Maître de poste à Pointe-Coupée, paroisse. D'erville.

J. MILLET, à Marksville, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRANDJEAN, St Martinville.

VALKEY THIBODEAUX, Fort-Brûlé.

M. PETRITIN, à Donaldsonville.

ADRIEN GOSSOULEN, Paines Plants.

P. F. BREAU, à la Place-Christian.

A. NEVEU, Vermilionville.

LAURENT CHÉRI, Opelousas (Iberville).

A. BOYER, Horcourtie (Avoyelles).

H. RICOUPI, Hospice (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître de poste à Jonville (Texas).

WM. HUDSON, à Jacksonville, par Cross Marts.

EDGAR DEFERY, Bayou Lamie (Milne

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de postes sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, six par an ; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre renfermant en même temps le montant de l'abonnement, ne soit revêtue du cachet de la poste.

Pour le Havre.

La belle frégate COMTESSE DU CHATEL, capt. Cam. Dupont, devant partir et de second pour le port Colbert. Pour le passage s'adresser au capitaine à bord. Le navire est au F. St. Marc.

IC M. HOUKINS, Agent
175 rue Commune.

F. SUARES ..... M. SUARES
Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos,
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
Entre Magazine et Tchoupitoulas.
Présente exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville ; et nous offrons aux marchands de Barrils et de la campagne des cigares de pays et supérieurs de la Havane et à ce prix au détail, aux prix les plus modérés du marché.
1er juillet—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Mardi 1er Décembre 1874,
LE TROUVÈRE, grand Opéra en 4 actes de Verdi.
Jeudi 3.—MATINÉE A MIDI 1er déc.—12.

Théâtre St-Charles.
BEN DE BAR,
Le seul Falstaff de l'époque.
Six représentations seulement.
BEN DE BAR, dans de grands rôles.
Vendredi.—Bénéfice de BEN DE BAR.
Dimanche.—Falstaff—à midi—la seule matinée.
Lundi.—Bénéfice de Mlle Virginia Béchanan.

Cours de Lectures Gratuites
SUR
LES ARTS MÉCANIQUES.

COLLÈGE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
D'AGRICULTURE ET DE MÉCANIQUE.

En outre des exercices quotidiens de cette institution, il y aura des classes de soir afin d'offrir aux jeunes gens engagés dans divers métiers et arts l'occasion d'acquérir la connaissance des principes fondamentaux de ces branches d'éducation applicables au travail auquel ils se dédient dans le cours de leur existence. Les Lectures seront gratuites. Les classes seront formées le MARDI 1er Décembre.

Les soirées seront employées comme suit, de sept heures à neuf :

LES LUNDIS SOIR—Professeur J. L. CROSS—Mathématiques simples et appliquées.

LES MARDIS SOIR—Professeur A. W. PERRY—Physique Naturelle et Chimie—comme elles sont appliquées aux Arts et Sciences.

LES MERCREDIS SOIR—Professeur AUG. BERNAU—Langues Modernes.

LES JEUDIS SOIR—Professeur T. W. CARTER—Dessins de Mécaniques et d'Architecture.

LES VENDREDIS SOIR—Professeur I. W. SEWELL—Histoire, Littérature Anglaise.

26 nov—au 5 déc

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs St. Claire d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.

N. O. Savings Institution, 156 Canal.

President's Savings & Trust Co., 182 Canal.

La Sayn Bank & Safe Deposit Co, 84 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Carondel. & Canal.

Merchants' Mutual Ins. Co., 84 coin Canal.

Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.

President Nat. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.

Home Mutual Ins. Co., 1 Canal.

Hope Insurance Co., 135 rue Commune.

Union Insurance Co., 3 1/2 rue Carondelet.

(VIE OU LA VIE)

La Sq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.

Eq. Life Assur Society, of N. York, 84 Camp.

Union Life Ins. Co., of Ind. Cor. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Gueble & Nippert, 14 Canal, Nile-Orléans.

Gueble & Nippert, 6 Faubourg-Poissonière, Paris.

E. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Chas. Danziger & Sons, 56 Canal.

J. Turcotte, coin Canal et Bienville.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

H. F. Lee Hatmore, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 96 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.

Wheeler & Wilson, Crock Block 140 Canal.

Wood (new Mach.) J. H. Martinstein, 121 Royale.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNES.

L. Godchaux, 61 et 63 Canal, 212 215, 217 V. Levée

C. Lazard, 195 Vieille Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

G. Nullard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 13, Bourbon.

Mme Sophie (autrefois Maitre) 29, Bourbon.

Mme Duheran, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Dahamel, 111, 4 rue.

PENSION.

E. Histette, 11 Tourgueé, 84 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 et 123, Vieille-Levée.

L. Tedal, 91 Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Laforranderie, 275 Trémé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.

F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 19, 20 et 22, Baronne.

A. Maeder, 151 et 153, Canal.

P. Charpentier, 9, Royale.

PLOMBIERS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, 84 Charles.

J. Saget, 98, Chartres.

COUTELLERIE, BAVDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St. Charles.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôtel St. Charles.

Crescent Billiard Hall, coin Canal et St. Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pilhat, 86 Espagne, 2me District.

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA

Bureau général, St Louis, Mo.

Président ..... H. W. HOUGH.
Secrétaire ..... J. K. P. ERCE.
Greffier ..... EDWIN W. BRYANT.

Actif le 1er janvier 1874 ..... $5,119,237.

Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.

Le PLAN DE DIVIDENDE A L'AVANCE simplifie le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour ce laps de temps.

Par le système d'ASSURANCE COMPLETE CONTINUÉE une police a force après cessation du paiement de prime, aussi longtemps que sa valeur le permettra,—avec le droit de renouvellement dans les six premiers mois.

Le système d'assurance à terme, à taux modifié, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurance.

Le système d'ORGANISATIONS DE DÉPARTEMENTS dans les Etats où la compagnie fait des opérations, ne prive pas ces sections de capitaux, mais place le montant net des primes payées par ceux qui les paient.

La Société se fait INTÉRÊT LOCAL partout où elle est établie, non seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs de Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les portions de polices eux-mêmes. Ces derniers ont ainsi l'assurance de transactions honorables avec la Compagnie et de l'établissement permanent d'un bureau pour le paiement des primes, &c. Ces avantages, que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE.
Bureaux No 189 de la rue Gravier, Nile-Orléans.

Président, GEN. J. B. HOOD.
Premier Vice Président, L. F. GENERES.
Second Vice Président, H. W. OGDEN.
Avocat, R. L. GIBSON.
Secrétaire, SAMUEL FLOWER.

DIRECTEURS

M. Musson, W. S. Pike,
R. M. Walmsley, John Chefs,
Thomas H. Hunt, R. Pritchard,
Joseph Rowling, Jules Varian,
Henry V. Ogden, John Williams,
Isaac A. Scherck, Julio A. Blanc,
Agent général, Gen. B. B. MIMMS,
On demande de bons agents. 14 nov—1m

Forrester Dolhonde & Co,
COURTIERS DE PROVISIONS
—ET—
Négociants-Commissionnaires,
Au coin des rues Second et Pine,
ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'Ouest, encre, mélasse, café, riz, fourrures de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.
13 nov—3m

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
de BIDWELL.
Très important.
Lundi, 30 novembre 1874.
Tous les soirs de la semaine
—ET—
MERCREDI et SAMEDI, à midi.
Le roi de la pantomime,
GEO. L. FOX.
Le Humpty Dumpty en personne.
100 f. d'or
C. K. FOX,
dans la même pantomime.
HUMPTY DUMPTY
—ET—
ROSA.
Une troupe composée de 40 artistes.
Les pièces sont au complet et celles qu'elles sont jouées à New-York.
VENDREDI, décembre—Bénéfice de Geo. L. Fox.

Théâtre des Variétés.

Directeur ..... JNO. R. OWENS.

M. OWENS en agissant la demande du public, a l'honneur d'annoncer que

Lundi, Mardi, Mercredi et Mercredi en Matinée, le célèbre tragédien

M. John McCullough

paraîtra dans le pièce qui lui a valu son plus grand triomphe,

SPARTACUS

dans la tragédie du Dr Bird, intitulée :

LE GLADIATEUR.

Lundi prochain, 7 décembre, Belle Lamar.
29 nov—1f

LOTERIE.

PLAN D'ÉTÉ

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A NUMERO SIMPLE.
Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE Q.
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 5 Déc. 1874.

PLAN.

10,000 Billets ..... Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET SIXTIÈMES EN PROPORTION.

1 lot de ..... $10,000 sont $10,000
1 lot de ..... 10,000 sont 10,000
1 lot de ..... 10,000 sont 10,000
6 lots de ..... 500 sont 10,000
200 lots ..... 100 sont 20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont $1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont 1,800
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont 1,800
260 lots n'élevant à $70,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les reste complet, et celles qu'elles sont jouées à New-York.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

H. F. Lee Hatmore, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 96 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.

Wheeler & Wilson, Crock Block 140 Canal.

Wood (new Mach.) J. H. Martinstein, 121 Royale.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNES.

L. Godchaux, 61 et 63 Canal, 212 215, 217 V. Levée

C. Lazard, 195 Vieille Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

G. Nullard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 13, Bourbon.

Mme Sophie (autrefois Maitre) 29, Bourbon.

Mme Duheran, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C.